# **DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION**



## **Table des matières**

Zoom sur la DPAE	3
Généralités	3
Les étapes clés	3

## **Zoom sur la DPAE**

## **Généralités**

Vous avez la possibilité de pouvoir transmettre les DPAE à l'URSSAF directement depuis votre application.

Il est important de suivre le process de paramétrage présenté ci après, pour une bonne utilisation de la fonctionnalité.

## Les étapes clés

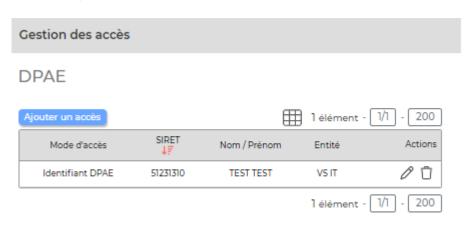
## ETAPE 1 : Paramétrer les informations liées à votre compte URSSAF

Ce paramétrage se fait dans le menu suivant : Administration > Paramètres > paramètres des application tierces

Rappel : L'accès à cet écran est lié à un droit spécifique : Administration > Paramétrage des applications tierces.



Il faut cliquer sur la clé pour paramétrer les éléments liés à votre entité ainsi que le mot de passe lié à votre compte URSSAF.



Ajouter un accès : Permet d'ajouter un nouvel accès (si plusieurs accès selon vos entités)



**ETAPE 2 : Paramétrer vos entités** 

Ce paramétrage se fait dans le menu suivant : Administration > Entités

Vous devez venir modifier la ou les entités avec lesquelles vous effectuerez des DPAE pour y renseigner des informations importantes :

- Interface DPAE
  - Référence du service de santé au travail (format MTxxx). Retrouvez votre code SST ici > https://www2.due.urssaf.fr/declarant/jasperServlet
  - Code interne du centre URSSAF (format Uxxx). Retrouvez votre code URSSAF ici > https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/pdf/Liste%20SIRET\_URSSAF.pdf



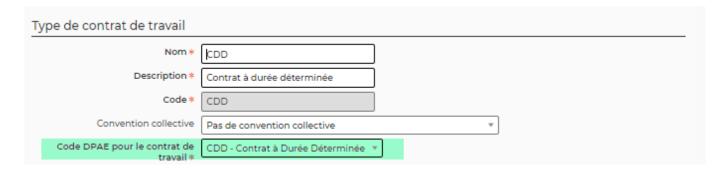
**ETAPE 3 : Paramétrer vos types de contrats de travail** 

Cette étape est nécessaire pour permettre un mapping entre vos contrats et la nomenclature URSSAF.

**Pré requis** : Activer un paramètre d'application qui permettra d'activer un nouveau champ dans vos contrats de travail. (Administration> Paramètres > Paramètres d'application > Onglet interfaces)



Une fois le paramètre d'application activé, le paramétrage se fait dans le menu suivant : Ressources Humaines > Paramètres > Types de contrats de travail



#### **ETAPE 4 : Envoyez vos DPAE**



Retrouvez tous les détails de ce menu ici

#### **ETAPE 5: Suivez les actions DPAE**

Retrouvez tous les détails de ce menu ici